

DEPARTEMENT
DE HAUTE-SAÔNE

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 10 DÉCEMBRE 2020

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 2 décembre 2020, s'est réuni dans la salle des fêtes de Chargey-lès-Gray, le 10 décembre à 18h30, sous la présidence de Frederick HENNING, président du PETR.

Etaient présents : ABBEY Serge, BERTHET Alain, BLINETTE Alain, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, DAGUET Nadine, DEMANGEON Claude, DEMARCHE Dylan (remplace CARTERET Jean-Paul), DOUSSOT Dimitri, GAUTHIER Claudie, HENNING Frederick, KOPEC Freddy, MILESI Nicole, PAQUIS Martine, PATE Pierre, RENEVIER Michel, SAVIN Thierry, TODESCHINI Agnès.

Etaient porteurs d'un pouvoir : /

Etaient absents : CARTERET Jean-Paul (remplacé par DEMARCHE Dylan), CHAUSSE Jean-Pierre, COLINET Patrice, DEGRENAND Bruno, GHILES Philippe, NOLY Jean, VILENEUVE Régis.

Secrétaire de séance : CLEMENT Christelle.



CS/10-12-2020/N°5

FINANCES LOCALES **DECISIONS BUDGETAIRES**

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le président explique que le contrôle budgétaire de la Préfecture a relevé une erreur dans le budget primitif 2020 du Pays.

Aucun montant n'est inscrit au chapitre DI041 alors qu'un montant de 37.000 euros apparaît au RI041.

Il s'agit en fait d'une erreur d'écriture au moment de la saisie du BP sous E-Magnus, le chapitre 041 ayant été saisi à tort, puisqu'il ne s'agit pas d'une écriture d'ordre.

Il soumet ainsi au vote de l'assemblée le réajustement suivant :

N° chapitre	N° compte	Intitulé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
041	1641	Emprunts en euros		-37.000 €
16	1641	Emprunts en euros	+37.000 €	

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Autorise la rectification de la délibération CS/30-01-2020/N°5, approuvant le budget primitif 2020 du PETR,
- Approuve la décision modificative n°1, telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20201210-CS-10122020-N05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2020
Affichage : 14/12/2020



Frederick HENNING
Président

